Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20261008-202606-AU
Reçu le 12/10/2026

Sainte CONSORCE

DECISION DU MAIRE N°D2026-06
Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet ↳ FINANCES – Fongibilité des crédits – décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Le Maire de la commune de Sainte-Consorce,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2023 - 36 du Conseil municipal en date du 05 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 2026 - 34 du Conseil municipal en date du 02 avril 2026 autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionement et investissement) ;

Vu la délibération n° 2026 – 13 du 03 mars 2026 approuvant le budget primitif 2026.

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre afinde permettre le remboursement de la part de FCTVA revenant à la commune de Marcy l'Etoile suite à la construction du boulodrome pour un montant de 9.000 € TTC.

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser les transferts suivants:

Virement de crédit n°1 – VC 1 – Commune de Sainte-Consorce			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		**Recettes**	
Chapitre - article - fonction	*Montant*	*Chapitre - article - fonction*	*Montant*
10222	+ 9.000,00		
21 – 2111 – terrains nus	-9.000,00		
Total dépenses	**0,00 €**		

Article 2 : Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : Le Maire, la Directrice Générale des Services, le Trésorier de GIVORS et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

Sainte-Consorce, le 08/10/2026
Le Maire
Bertrand GAULÉ

MAIRIE DE SAINTE-CONSORCE Rhône